

DELIBERATION N°CS-2017/22

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2018.

L'an deux mille dix-sept, le quinze novembre, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, B. DE TESTA, D. GEREZ, M. PLOCKYN, et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, E. CHATELUS, L. CHEVIAKOFF, J. CROZET, G. DASSONVILLE, J-Y. DELOSTE, J. DURRANT, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F-X. HOSTIN, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL, G. PATTEIN, P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE, E. PRADAT, L. PROTON, C. ROZET, et L. SEGUIN.

Monsieur le Trésorier public : C. CORTIJO

Pouvoirs : R. LOYER : pouvoir donné à C. ROZET,
E. PEDRO : pouvoir donné à A. BADOIL,
B. PONCET : pouvoir donné à P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : L. SEGUIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 24 / Pouvoir : 3 / Votants : 27).

Convocation en date du : 8 novembre 2017.

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1)

Monsieur le Président, Alain BADOIL, indique que les services du syndicat et la Commission Finances ont procédé, comme chaque année, au travail préparatoire au Débat d'Orientation Budgétaire et à la mise à jour de la prospective financière.

Contrairement aux années précédentes, il a été décidé de voter le budget en décembre. Cette décision fait suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts au 1^{er} janvier 2018 et au fait qu'il risquait d'être difficile d'être dans les temps pour voter le budget primitif.

De ce fait, le débat va avoir lieu sur la base d'un bilan d'exécution budgétaire 2017 estimé. Le débat va permettre de présenter également, comme chaque année, les éléments de perspectives financières permettant de préfigurer les grandes lignes du budget 2018 et plus globalement l'évolution jusqu'en 2024, intégrant la fin de la réalisation des projets issus du Contrat de rivière Yzeron Vif et du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), et la mise en place d'actions récurrentes de gestion et d'entretien des différents aménagements portés par le Syndicat.

Monsieur le Président commente la note de synthèse qui présente les éléments soumis à débat.

Il reprend point par point les réalisations déjà accomplies et les nouvelles orientations opérationnelles et budgétaires soumises aux conseillers syndicaux.

Il conclut sur l'évolution de la contribution des communes et indique qu'après la prise en compte de tous les éléments mentionnés précédemment, la contribution des communes reste relativement stable en 2018, avec une légère hausse de 0,91% en moyenne par rapport à 2017.

Il précise qu'il convient de noter que du fait de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts au 1^{er} janvier 2018, les contributions des communes vont être totalement revues après l'adhésion de 4 établissements publics de coopération intercommunale (CCVL, CCVG, CCPA et CCMDL) et de la Métropole de Lyon. Mais, en tout état de cause, le montant global des participations qui devrait être de 971 693,96 euros en 2018 ne sera pas modifié par l'entrée en vigueur des nouveaux statuts. Ce sera simplement la répartition entre les différents adhérents qui sera revue, les communes étant amenées à moins participer car n'étant plus concernées que par le bloc de compétences complémentaires n°2 « hors GEMAPI ».

Le Président invite ensuite les conseillers syndicaux à débattre des propositions faites.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Oui l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 27 voix pour,

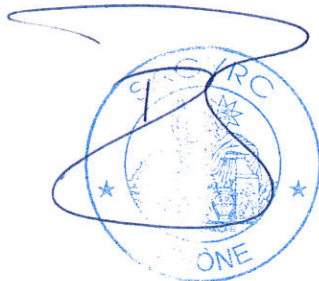
ARTICLE UNIQUE : De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **21 NOV. 2017**
et de la publication le **21 NOV. 2017**

LE PRESIDENT
Alain BADOIL



LE PRESIDENT
Alain BADOIL

